COMMUNE DE VAILLY COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2017

Présents: Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET, Florent FAVRE, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Carole CURSAT.

Absent excusé: Christophe TRABICHET (pouvoir à Romain GURLIAT), Julien CHATELAIN, Sophie CHATELAIN (pouvoir à Céline CHEVALLET)

Secrétaire de séance : Ghislain TRABICHET

Le compte-rendu du 20/01/2017 est approuvé à l'unanimité.

I – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Budget Principal				
Investissement	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Reste réaliser
Dépenses	420 610,66	492 120,00	291 777,42	110 000,00
Recettes	552 246,14	492 120,00	156 839,36	83 750,00
Fonctionnement	CA 2015	BP 2016	CA 2016	
Dépenses	569 776,87	620 350,06	603 075,57	
Recettes	622 190,36	620 350,06	691 181,66	

Le rapport sur le compte administratif 2016 est présenté au Conseil Municipal, l'épargne brute au 31/12/2016 s'élève à 90 606€, chiffre en augmentation par rapport à 2015 (52 413 €).

<u>L'épargne brute</u> correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). La capacité de désendettement passe de 33 années en 2015 à 20 années en 2016. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Si ce ratio s'améliore depuis 3 ans, l'effort doit se poursuivre pour que cet indicateur se situe autour de 10 ans.

En section de fonctionnement, alors que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales) s'est élevé à 16 486€ en 2016 (11 049€ en 2015), que la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de près de 10% entre 2015 (121 024 €) et 2016 (110 573€), on note une évolution positive du résultat en 2016 due en partie à :

- Un suivi rigoureux des dotations et une maîtrise des charges de fonctionnement.
- Des taux d'intérêts bas sur certains emprunts à taux révisables.
- Une refacturation des dépenses de personnel (SIVU 2015, Budget eau/assainissement)

<u>La section d'investissement</u> se solde par un déficit de 29 552,58€ après reprise des restes à réaliser. Les principales dépenses 2016 ont concerné l'acquisition d'un véhicule pour le transport scolaire, l'enrobé de la cour de l'école, l'acquisition des abris bus, le solde des travaux du Syane de Canivet/Perroux.

<u>Le budget principal</u> se solde par un excédent de Fonctionnement de 88 106,09 €, porté à **105 224,15** € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 17 118,06 €.

Un déficit d'Investissement de 134 938,06 €, porté à **29 552,58** € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 131 635,48 €, et des restes à réaliser de 83 750,00 € en recettes et de 110 000,00 € en dépenses

Budget Eau et Assainissement				
Investissement	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Reste réaliser
Dépenses	107 817,74	603 455,20	152 820,56	50 500,00
Recettes	199 517,20	603 455,20	99 831,44	147 900,00
Fonctionnement	CA 2015	BP 2016	CA 2016	
Dépenses	180 319,75	174 586,55	156 764,16	-
Recettes	160 681,75	174 586,55	167 673,81	-

Le budget Eau et Assainissement se solde par un excédent de 136 110,34€ en investissement après reprise des restes à réaliser et par un excédent de 8 728,35€ en Fonctionnement.

Les travaux réalisés en 2016 en investissement concernent la réhabilitation des stations d'épuration. Le financement acquis en 2016 pour la réhabilitation des STEP et la tranche d'assainissement du Chef-Lieu s'élève à 147 900€ pour la DETR et 73 200€ pour l'Agence de l'Eau.

Madame Le Maire quitte la séance, Monsieur Romain Gurliat préside la séance et soumet les comptes administratifs 2016 au vote de l'assemblée.

Le Compte Administratif principal 2016 est approuvé comme suit :

☐ Section de fonctionnement

- Recettes arrêtées à la somme de 691 181,66 €,
- Dépenses arrêtées à la somme de 603 075,57 €, Soit un excédent de 88 106,09 €, porté à un **excédent de 105 224,15** € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 17 118,06 €,

☐ Section d'investissement

- Recettes arrêtées à la somme de 156 839,36 €,
- Dépenses arrêtées à la somme de 291 777,42 €, soit un déficit de 134 938,06 €, porté à un **déficit de 29 552,58** € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 131 635,48 €, et des restes à réaliser de 83 750,00 € en recettes et de 110 000,00 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- un montant de 105 224,15 € au financement des charges d'investissement de l'exercice 2017, article 1068.

Le Compte Administratif 2016 du service des eaux est approuvé comme suit :

☐ Section d'exploitation

- Recettes arrêtées à la somme de 156 764,16 €,
- Dépenses arrêtées à la somme de 167 673,81 €,

Soit un déficit de 10 909,65 €, porté à un excédent de 8 728,35 € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 19 638,00 €.

☐ Section d'investissement

- Recettes arrêtées à la somme de 99 831,44 €,
- Dépenses arrêtées à la somme de 152 820,56 €,

Soit un déficit de 52 989,12 €, porté à un **excédent de 136 110,34** € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 91 699,46 € et des restes à réaliser de 147 900 € en recettes et de 50 500 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit:

- un montant de 8 728,35 € au financement des charges d'exploitation de l'exercice 2017,
- un montant de 136 110,34 € au financement des charges d'investissement de l'exercice 2017.

Madame Le maire reprend sa place au sein de l'assemblée.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2016 du budget principal et du budget Service des eaux dressés par Mme Mougenot, Trésorier Principal.

III – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le rapport de présentation du budget primitif 2017 est présenté au Conseil Municipal :

Budget Principal

Contexte local: La dette s'élève au 1er janvier 2017 à 1 667 K€ avec une annuité de 162 000€ (112 k€ en capital et 50 K€ en intérêts). Le prêt de 150 000€ pour la réhabilitation de l'Auberge Communale est réalisé en 2017, le début du remboursement interviendra en 2018, l'échéance est

de 9 100€ par an, qui pourra être couverte par la redevance de gérance. La mise en œuvre d'un PEDT conforte durant 3 ans le montant de 90€ attribué par élève pour la mise en œuvre des rythmes scolaires (commune éligible à la Dotation de Solidarité Rurale montant cible)

Dans le projet qui est soumis à approbation, on peut retenir les axes suivants :

En investissement, le solde de l'opération de réhabilitation du Billiat est inscrite pour 200 K€ (+ 100 K€ restes à réaliser) le montant des subventions représente un montant de 139 250€ (Département et Région) soit près de 45% du montant des travaux. Les autres dépenses prévues concernent principalement des travaux sur les bâtiments (chalet du Sciard, classes, garage communal, local commercial de Sous-La-Côte), la finalisation de l'adressage.

En recettes, aucune autre subvention que celles qui ont été notifiées n'est inscrite. Un emprunt d'équilibre de 50K€ est proposé au stade du budget primitif.

Les charges de fonctionnement sont stables, voir en diminution pour certains postes du chapitre 011. La dissolution du SIDISST, a pour conséquence d'augmenter les dépenses de 25 000€. Les charges de personnel sont reconduites sans augmentation. Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales) est provisionné pour un montant de 20 000€.

Comme chaque année, l'évaluation des recettes a été conduite avec prudence. A ce jour, les communes ne connaissent pas les bases d'imposition 2017. La DGF a été inscrite avec une nouvelle baisse par rapport à 2016.

Informations budgétaires intercommunales

Au 1^{er} janvier 2017, suite au passage en FPU (Fiscalité professionnelle unique), la CCHC perçoit la totalité de la fiscalité professionnelle et reverse aux communes une compensation qui s'élèvera à 24 000€ pour Vailly.

Dans le cadre de la Loi NOTRe, le tourisme est intégré à la compétence «Economie » transférée aux intercommunalités depuis le 1/01/2017. Notre commune est donc rentrée dans l'office du tourisme des Alpes du Léman », sans que cela génère de nouvelles dépenses, ni pour la commune ni pour la CCHC.

Les travaux de voirie sont réalisés sur l'enveloppe de la Communauté de Commune du Haut Chablais, elle permet de faire face aux travaux d'entretien et de gros travaux sur la voirie communale. En 2017, la réfection du mur de la route des Aix sera réalisée.

En dehors, des projets financés sur le budget communal, c'est aussi la construction de la crèche intercommunale et l'extension et réhabilitation de l'école maternelle qui se concrétiseront en 2017 sur la commune de Vailly.

Budget Principal			
Investissement	BP 2016	BP 2017	
Dépenses	492 120,00	362 000,00	
Recettes	492 120,00	362 000,00	
Fonctionnement	BP 2016	BP 2017	
Dépenses	620 350,06	625 780,00	
Recettes	620 350,06	625 780,00	

Budget Eau et Assainissement

En 2017, les travaux de réhabilitation des STEP va se terminer (128 K€ hors MO). L'extension du réseau d'eaux usées du chef-Lieu débutera dans le courant de l'été, l'appel d'offres est en cours. L'équipement en systèmes de traitement, des réservoirs des Granges Bouviers, de la Côte et du Lavouet, ainsi que la poursuite de la pose de canalisations d'eau potable en lien avec les travaux du Quart Charrière, sont inscrits au BP 2017

Budget Eau et Assainissement			
Investissement	BP 2016	BP 2017	
Dépenses	603 455,20	575 110,34	
Recettes	603 455,20	575 110,34	
Fonctionnement	BP 2016	BP 2017	
Dépenses	174 586,55	174 176,90	
Recettes	174 586,55	174 176,90	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal 2017 présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 625 780 €,

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 362 000 €.

Il approuve ensuite le budget primitif du service des eaux 2017 présenté comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 174 176,90 €,

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 575 110,34 €.

IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

L'état des bases d'imposition prévisionnelles 2017 ne nous étant encore pas parvenu, il n'est finalement pas possible à ce jour de voter les taux d'imposition 2017, le vote est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Cependant, Madame le Maire indique que la suppression du SIDISST va obliger la Commune à payer directement le coût des secours effectués sur la Commune <u>en 2017</u>, ce qui représente une somme d'environ 25 000 €. De ce fait, la Commune augmentera les taux d'imposition communaux pour compenser la part syndicale payée jusque-là par les contribuables.

V – PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt 2017 transmis par l'Office National des Forêts. Ce programme, d'un montant total de 8 130.00 € HT, comprend des travaux d'investissement pour un montant de 4 930.00 € HT, et des travaux de fonctionnement pour un montant de 3 200.00 € HT. Le programme annuel d'entretien et de reboisement fait l'objet d'une concertation avec les représentants de l'ONF et la mairie. Une bonne gestion du patrimoine forestier nécessite un entretien régulier, notamment en lisière de forêt et le reboisement de certaines parcelles.

Après avis de la Commission Environnement Forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 abstention, décide de faire les travaux d'investissement suivants: plantation et dégagement de plantation pour un montant total de 4 930.00 € HT, et décide de faire les travaux d'entretien suivants : entretien du périmètre : peinture pour un montant total de 3 200.00 € HT, dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

VI - ACQUISITION DE TERRAINS CHEVALLET POUR ABRI BUS PIMBERTY

Monsieur Adrien Chevallet, deuxième adjoint, ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Madame Le Maire rappelle que les communes de Lullin et Vailly, en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, ont mené une réflexion commune pour l'aménagement d'un arrêt de bus à Pimberty. Après avoir obtenu un accord de principe du Département, les deux communes se sont engagées à effectuer les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement : montée côté Lullin et descente côté Vailly.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'accord (selon convention signée avec TERACTEM du 06/10/2016) de la COMMUNE DE VAILLY pour l'achat des parcelles G 613p, lieu-dit «Pimberty» d'une contenance de 8 m², et G 614p, lieu-dit «Pimberty» d'une contenance de 19 m² (surface estimée dans l'attente du relevé de géomètre après les travaux), propriétaires : M. Joseph CHEVALLET. Montant de la vente : 540,00 € (sur la base de 20 €/m²)

Il y a donc lieu de régulariser ces acquisitions par acte administratif établi par TERACTEM. Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'acquisition ci-dessus énumérée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour acquérir les terrains ci-dessus désignés, dit que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2017, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires concrétisant ces acquisitions, notamment les actes administratifs.

VII - DISSOLUTION DU SIDISST ET LIQUIDATION COMPTABLE

Le Conseil Municipal, vu le C.G.C.T., notamment ses articles L5212-33, L.5211-25-1 et L.5211-26, vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0078 du 19 octobre 2016 portant fin d'exercice des compétences du SIDISST à compter du 1^{er} janvier 2017, vu la délibération du comité du SIDISST du 6 décembre 2016 déterminant la clé de répartition du passif et de l'actif du syndicat entre les communes, vu la délibération du comité du SIDISST du 31 janvier 2017 approuvant la répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres sur la base du compte administratif 2016, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les conditions de liquidation du syndicat telles que décrites ci-après et précisées dans l'annexe de cette délibération.

Les sommes correspondantes sont ainsi réparties entre les communes selon les modalités définies lors du comité du 6 décembre 2016 :

Clé de répartition actif / passif		
Allinges	4,99%	
Anthy	3,90%	
Armoy	1,39%	
Bellevaux	2,41%	
Cervens	1,41%	
Draillant	0,88%	
Lullin	0,93%	
Le Lyaud	1,58%	
Margencel	3,40%	
Marin	2,07%	
Orcier	1,06%	
Perrignier	2,34%	
Reyvroz	0,64%	
Sciez	8,03%	
Thonon	64,00%	
Vailly	0,97%	
Total	100,00%	

Étant approuvés par le comité du 31 janvier 2017, sont donc répartis entre les communes membres selon les modalités définies ci-dessus :

- les résultats comptables du syndicat tels que mentionnés en annexe,
- l'actif et le passif du syndicat (= subventions d'équipement versées par le SIDISST au SDIS et restant à amortir par les communes),
- l'emprunt à la Caisse d'Épargne réalisé en 2016 par le syndicat (= encours de capital restant dû).

VIII – ANNULATION DE CREANCES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par la Trésorerie du Centre des Finances Publiques de Thonon-Les-Bains pour procéder à l'annulation de l'article de rôle 16/1-13, le TGI de Thonon ayant prononcé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite au dossier de surendettement de la personne à l'encontre de qui a été émis ce titre.

Le montant de la somme à annuler s'élève à 139,38 € HT.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir ce montant au budget primitif 2017 à l'article 6542 « créances éteintes », compte qui enregistre les créances pour lesquelles aucune

action en recouvrement n'est possible : leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Ce sont des charges définitives pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder à l'annulation de l'article de rôle 16/1-13 pour un montant total de 139,38 € HT, et dit que cette somme sera prévue au budget 2017 du service des Eaux.

IX - RALLYE DU MONT-BLANC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à la commune pour le passage du Rallye du Mont-Blanc le 1^{er} septembre 2017, dans les mêmes conditions que l'année dernière, avec fermeture de route. Elle demande au Conseil de se prononcer sur cette manifestation. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 abstentions.

X – QUESTIONS DIVERSES

Association Les A' Baumis' Nables: Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par cette association de la Baume pour obtenir le prêt gratuit des deux chapiteaux communaux pour leur fête de village début juillet, compte tenu des difficultés rencontrées cette année par rapport au matériel utilisé. Le Conseil Municipal donne son accord.

Enrochement: la société Hydralpes qui va réaliser la centrale hydroélectrique sur le Brevon souhaite acheter de l'enrochement à la Commune. Le Conseil municipal donne un accord de principe (Florent Favre ne prend pas part à la discussion) sur la vente.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 14 avril 2017 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h 00.

Le Maire,

Yannick TRABICHET